

Tableau 15—Ce tableau montre la façon dont on a établi les doses de dodine CYPREX, fongicide Cyanamid éprouvé par notre laboratoire de Stamford (Connecticut) en 1955. En 1956, première année de notre expérimentation pratique, cette substance fut envoyée en quantités limitées aux principales stations expérimentales de pomiculture des États-Unis pour que celles-ci déterminent la dose efficace dans le traitement de la tavelure du pommier. On remarquera, d'après les doses indiquées horizontalement en haut du tableau, que le plus grand nombre d'essais effectués en 1956 indiquaient les plus hautes doses, soit 1, 1,5 et 2 livres de produit par 100 gallons d'eau. En 1957, les expériences confirmèrent les résultats de 1956. En 1958, on essaya des doses plus faibles et ces essais se répétèrent en 1959. En comparant les doses utilisées en 1956 et celles utilisées en 1959, on peut conclure que les stations expérimentales essayant ce produit ont obtenu en 1959 une action efficace contre la tavelure avec des doses bien inférieures à celles utilisées à l'origine en 1956.

En conséquence, une étiquette contrôlée par les autorités fédérales fut émise en 1960, pour la première année de mise sur le marché, recommandant 0.5 livre de produit en traitement préventif lors de la première pulvérisation. L'étiquette recommandait la dose de $\frac{3}{4}$ de livre pour les applications suivant l'apparition de la maladie.

Cette première étiquette ne mettra pas fin à nos travaux de mise au point de CYPREX. Nous avons l'intention de faire des recherches sur les traitements à doses plus basses, sur des formules pour poudrages, et sur le prolongement de la période d'utilisation, depuis le premier traitement à la récolte. Outre les renseignements sur le rendement, l'étiquette tient compte des résultats analytiques et toxicologiques qui peuvent restreindre les emplois du produit.

Il faut répéter à cette occasion que le meilleur moyen pour un agriculteur d'utiliser sans danger les produits antiparasitaires est de suivre le mode d'emploi donné sur l'étiquette.